



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8659\*  
28 juin 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETRE DATEE DU 28 JUIN 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 24 juin 1968 (A/7113, S/8650) concernant des déclarations attribuées au Général Moshe Dayan, Ministre de la défense d'Israël, qui vous a été adressée par le représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lors d'une réunion tenue à huis clos le 19 juin 1968 par le groupe parlementaire de son parti, le Ministre de la défense a exprimé ses opinions sur certaines questions d'actualité. Il a bien été précisé que c'étaient là ses opinions personnelles, et qu'elles ne constituaient nullement une déclaration de la politique du gouvernement (le Ministre n'a pas, notamment, prétendu interpréter la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) du 22 novembre 1967.

Les observations officieuses qu'a fait le Ministre de la défense lors de cette réunion à huis clos n'ont pas été rendues publiques. La presse en a publié des échos par la suite sans autorisation, et le Ministre ne s'est pas senti tenu de se prononcer sur leur exactitude ou leur inexactitude. La lettre égyptienne se fonde apparemment sur ces communiqués de presse. Dans ces conditions, les opinions qui, selon cette lettre, auraient été exprimées par le Ministre de la défense et les conclusions qui peuvent en avoir été tirées n'appellent aucun commentaire.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

---

\* Egalement publié sous la cote A/7119

